



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant**

la validation de la votation cantonale du 15 mai 2022 sur :

- 1. l'initiative législative populaire cantonale « Pour une fiscalité plus équitable » ;**
- 2. l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes » et le contre-projet du Grand Conseil sous la forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE).**

(Du 27 juin 2022)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Grand Conseil a adopté le 2 novembre 2021 le décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale « Pour une fiscalité plus équitable », ainsi que, le 25 janvier 2022, le décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes » et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE).

Ces objets ont été soumis au vote du peuple le 15 mai 2022.

L'initiative législative populaire cantonale « Pour une fiscalité plus équitable » a été refusée par 22'172 « non » contre 16'176 « oui ». Quant à l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes », elle a été refusée par 26'400 « non » contre 12'808 « oui ». Le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) a été accepté par 25'999 « oui » contre 12'105 « non ». Quant aux résultats à la question subsidiaire, l'initiative a été refusée par 11'837 suffrages contre 26'022 suffrages en faveur du contre-projet.

La participation au scrutin a été de 30,17%.

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours dans le délai légal de six jours après la publication des résultats dans la Feuille officielle du 20 mai 2022.

Dès lors, conformément à l'article 29, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous avons validé la votation par arrêté du 27 juin 2022 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 juin 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND